



Directive 493 (1994)¹

Conséquences et problèmes économiques découlant pour les pays voisins de la mise en oeuvre des sanctions des Nations Unies contre la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro)

Assemblée parlementaire

L'Assemblée charge sa commission des questions économiques et du développement de suivre les mesures d'indemnisation des pays voisins touchés par les sanctions contre l'ex-Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et, s'il y a lieu, d'en rendre compte à l'Assemblée.

1. Discussion par l'Assemblée le 25 janvier 1994 (3e séance) (voir [Doc. 6979](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteur: M. Pirinski). Texte adopté par l'Assemblée le 25 janvier 1994 (3e séance).

